

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour d'octobre deux mille quatorze (06-10-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Octobre 2014

7. Adoption du Règlement numéro 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

8. Adoption du règlement numéro 410-1-2014 modifiant le Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques

9. Avis de motion – Modification de l'article 7 du Règlement numéro 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

10. Financement temporaire – Règlement numéro 427-2014 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

11. Route verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2014

12. Nomination du maire suppléant

13. Octroi de contrat – Michel Roberge, arpenteur-géomètre – Immeuble sis au 1591-1595, rue Principale

14. Octroi de contrat – Apur urbanistes conseils – Conformité du plan et des règlements d'urbanisme

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

15. Octroi de contrat – Salle communautaire – Réaménagement des toilettes du sous-sol
16. Octroi de contrat – Déneigement Secteur Lac Robert – Trois (3) saisons
17. Octroi de contrat – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2014-2015
18. Octroi de contrat – Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2014-2015
19. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture d'acétylène, d'oxygène et de gaz mélangés pour les travaux de soudure
20. Service incendie – Démission au sein de l'équipe des pinces de désincarcération
21. Ministère des Transports (MTQ) – Demande d'installation de panneaux «Arrêt»
22. Le Noël du Pauvre – Demande d'autorisation pour barrage routier
23. Demande de dérogation mineure de madame Jessica Labrie à l'égard du lot 2 546 563 du cadastre du Québec
24. Demande de dérogation mineure de monsieur Roland TERENCE Van Dyke à l'égard du futur lot 5 560 006 du cadastre du Québec
25. Fête des Aînés 2014 – Demande de participation financière
26. Place aux Jeunes de la MRC de Maskinongé – Demande de financement
27. Postes Canada - Services aux citoyens
28. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2014
29. Motion de félicitations – Comité culturel – Journée de la culture 2014
30. Affaires diverses
- 30.1 Motion de félicitations – Comité d'embellissement
- 30.2 Octroi de contrat – Synergie illuminations
- Période de questions
31. Clôture de la séance

2014-10-393

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il revient sur le dossier concernant l'immeuble du 151, rue Principale pour ce qui est de la conformité des installations septiques. Il informe que des vérifications ont été effectuées par nos employés à l'urbanisme et les installations sont conformes à la réglementation.

Il revient également sur le dossier de la Régie concernant le rehaussement des cellules. Il mentionne qu'après plusieurs demandes, les relevés officiels ont été transmis et qu'ils révèlent que la cellule numéro 1 se situe à 100,35 mètres, la 2 à 103,8, la 3 à 102 et la 4 à 101,4. Il rappelle que la demande de modification de la Régie porterait la hauteur des cellules à 111 mètres ce qui signifie une augmentation moyenne de plus de 29 pieds. Il relate également que le président de la Régie a mentionné qu'il faisait fausse route en parlant de rehaussement et il pose la question à savoir comment on devrait interpréter ces chiffres. Il explique que c'est la raison pour laquelle, le conseil exige une étude de sol au niveau de la cellule numéro 1 et qu'il demande d'être informé de la façon que la Régie compte procéder pour contrer les odeurs et le bruit découlant d'un tel rehaussement.

Il informe que la municipalité est maintenant propriétaire depuis le 15 septembre dernier des immeubles sis au 1591 et 1595, rue Principale, soit l'ancien terrain de monsieur Sylvio Fortin. Il spécifie que le terrain sera loti en deux pour permettre la revente du garage alors que l'autre partie servira à agrandir le parc des Grès.

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Il mentionne qu'un congrès sur les coopératives se déroule présentement à Québec et qu'un reportage concernant la COOP Santé Les Grès sera diffusé le 7 octobre à 21 heures à RDI et à 22 heures à Radio-Canada et invite les citoyens à ne pas le manquer.

En terminant, il félicite le comité organisateur du Tournoi de golf pour la tenue de la 11^e édition, le comité culturel pour nous avoir offert gratuitement la comédie musicale Émilie Jolie dans le cadre de la Journée culturelle ainsi que le comité d'embellissement pour leur 30^e anniversaire et leur soirée reconnaissance lors de laquelle 22 propriétaires ont été honorés.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-10-394

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-10-06 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-10-395

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-10-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-10-396

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014 totalisant 217 760,74 \$.
- Les comptes à payer au 30 septembre 2014 au montant de 164 690,03 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Addenda au Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites

2014-10-397

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à BPR-Infrastructure inc. de la facture numéro 15039350 de 1 554,61 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour services rendus relatifs à l'addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites pour la période se terminant le 5 septembre 2014 (résolution numéro 2014-04-160)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LVM, une division d'Englobe corp. - Honoraires professionnels – Étude géotechnique – Réfection boulevard de La Gabelle

2014-10-398

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à LVM, une division d'Englobe corp. de la facture numéro 900135966 de 4 035,62 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour services rendus relatifs à l'étude géotechnique pour la réfection du boulevard de La Gabelle. (résolution numéro 2014-03-096)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Réhabilitation du terrain de l'ancien garage municipal

2014-10-399

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Arrakis Consultants inc., de la facture numéro 2757 de 1 069,27 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour services rendus relatifs aux demandes supplémentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le projet de réhabilitation du terrain de l'ancien garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie – Surveillance – Aqueduc rue Principale

2014-10-400

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 4FD000337 de 45,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aqueduc de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie – Prolongement de la rue Lisa

2014-10-401

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures numéro 4FD000341 et 4FD000342 respectivement de 50,00 \$ et de 870,00 \$, pour un montant total de 920,00 \$ représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Lisa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie – Bouclage réseau d'aqueduc - Rue Bellemare

2014-10-402

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 4FD000343 de 347,50 \$, représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Bellemare.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé.- Services d'ingénierie – Surveillance – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V

2014-10-403

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 4FD000349 de 430,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MicroAge – Réinstallation serveur - Installation de 2 ordinateurs

2014-10-404

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MicroAge des factures numéro 127336-1 et 127350-1 respectivement de 2 443,22 \$ et de 1 438,62 \$ pour un montant total de 3 881,84 \$, pour la réinstallation à neuf du serveur et pour l'installation de deux ordinateurs incluant les composantes.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Argus Environnement inc. – Honoraires professionnels – Assistance technique

2014-10-405

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Argus Environnement inc. de la facture numéro 00132 de 703,19 \$, pour services professionnels rendus concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Évaluation Mauricie – Honoraires professionnels – Évaluation 1591 et 1595, rue Principale

2014-10-406 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Évaluation Mauricie, de la facture numéro 9687 de 402,41 \$, pour des services professionnels concernant l'évaluation des immeubles sis au 1591et 1595, rue Principale.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Qualinet – Nettoyage dégât d'eau – Hôtel de Ville

2014-10-407 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Qualinet, de la facture numéro 06001381 de 1 388,92 \$, pour les travaux de nettoyage effectués à l'hôtel de ville suite à un dégât d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Octobre 2014

2014-10-408 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Tuyaux enrobés (puisard)	02.32000.521	363,02 \$
Lumière DEL	02.32010.522	1 110,00 \$
Pompe hydraulique	02.32020.525	447,58 \$
Réparation penture d'une benne - camion #10-07	02.32020.525	728,63 \$
Équipement à neige	02.33020.525	3 600,00 \$
Réparation ordinateur station Bellemare	02.41300.521	1 861,57 \$
Harnais de sécurité	02.41300.521	165,43 \$
Détecteur 4 gaz	02.41300.521	756,64 \$
Installation purge rue Principale	02.41300.521	4 500,00 \$
Réparation mélangeur eau chaude - station des Pins	02.41300.521	1 140,92 \$
Pneus pour petits véhicules (suite à un vol)	02.32000.525	4 040,84 \$
Écart de coût – Dévidoirs (68,41 \$ - 41,44 \$)	02.22020.525	26,97 \$
Mousqueton (émerillon) (18 x 3,07 \$)	02.22000.649	55,26 \$
Maillet en caoutchouc (2 X 12,95 \$)	02.22000.649	25,90 \$
Pièce pour micro (radio portative)	02.22000.649	31,12 \$
Visières (2 X 65,29 \$)	02.22000.649	130,58 \$
Antenne radio portative	02.22000.649	25,93 \$
Pantalon	02.22000.650	38,27 \$
Chemise	02.22000.650	26,86 \$
Rallonge Ethernet (salle communautaire)	02.22300.640	46,64 \$
Clé USB	02.22300.640	41,46 \$
Cartes d'identification (40 X 2,60 \$)	02.22300.670	104,00 \$
Séparateur pour lit boyaux 422	02.22020.525	576,68 \$
Total		19 844,30 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

7. Adoption du Règlement numéro 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

CONSIDÉRANT que le bâtiment abritant le restaurant au parc des Grès ne répond plus aux besoins actuels et futurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études préliminaires effectuées par les architectes;

CONSIDÉRANT que le coût estimé pour effectuer la construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle est de **645 894 \$**;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 8 septembre 2014;

2014-10-409

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du Règlement numéro 410-1-2014 modifiant le Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques

CONSIDÉRANT que le programme de subvention pour la mise à niveau des installations septiques se termine le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que ce programme a incité jusqu'à maintenant plusieurs propriétaires de résidences isolées à se doter d'installation septique conforme atteignant ainsi ses visées;

CONSIDÉRANT que certaines propriétés n'ont pas encore d'installation septique conforme ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2014, par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2014-09-367;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de prolonger le programme de subvention d'un (1) an afin de continuer à inciter les propriétaires qui ne possèdent pas d'installation septique conforme à procéder dans les meilleurs délais à ces travaux;

2014-10-410

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 410-1-2014 modifiant le Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

9. Avis de motion – Modification de l'article 7 du Règlement numéro 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

2014-10-411

Richard St-Pierre donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le Règlement numéro 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux afin d'ajouter les lieux de circulation suivants : la route des Pins, entre le 3^e et le 4^e Rang et la continuité de l'avenue Ringuette jusque de l'autre côté du viaduc vers Saint-Boniface.

10. Financement temporaire – Règlement numéro 427-2014 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 4 juillet 2014, le *Règlement numéro 427-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire du prolongement de la rue Lisa*;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

2014-10-412

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un emprunt temporaire d'une somme allant jusqu'à 73 506 \$, soit 100 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 427-2014 et son émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Route verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2014

2014-10-413

Il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2014;
- Approuve le rapport comme suit :

- Nettoyage mécanique de la chaussée	8 905,95 \$
- Marquage de la chaussée	1 487,00 \$
- Travaux de fauchage	<u>2 130,00 \$</u>
Total des travaux	12 522,95 \$

- autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour la saison 2015;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

12. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité afin de prévoir au cas où une absence se produirait ;

2014-10-414

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Nicolas Gauthier à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 7 octobre 2014 au 7 juin 2015. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Michel Roberge, arpenteur-géomètre – Immeuble sis au 1591-1595, rue Principale

2014-10-415

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Michel Roberge, arpenteur-géomètre, le contrat pour des travaux de lotissement et de piquetage contre les lots 4 967 557 (pars des Grès) et 2 545 663 (immeuble sis au 1591-1595, rue Principale) pour un montant de 2 015,00 \$, avant les taxes, et ce, selon l'offre de services datée du 29 septembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Apur urbanistes conseils – Conformité du plan et des règlements d'urbanisme

2014-10-416

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Apur urbanistes conseils, le contrat pour une assistance professionnelle pour la réalisation des documents finaux permettant d'obtenir, auprès de la MRC de Maskinongé, les attestations de conformité requises du plan et de la réglementation d'urbanisme de la municipalité, pour un montant évalué à 16 900 \$ avant les taxes et ce, selon l'offre de services professionnels datée du 22 septembre 2014.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Salle communautaire – Réaménagement des toilettes du sous-sol

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement de la salle de toilette au sous-sol de la salle communautaire

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
A Plus Construction inc.	20 463,81 \$
Rénovation Guy Lord inc.	20 625,37 \$
Robert Lebel Construction inc.	21 209,61 \$

2014-10-417 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le réaménagement des toilettes du sous-sol de la Salle communautaire à A Plus Construction inc., au montant de 20 463,81 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Déneigement Secteur Lac Robert – Trois (3) saisons

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement du secteur Lac Robert, comprenant les rues Jean, Christian et Guillemette et leurs ruelles pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT que deux (2) des quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission conforme, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Rolland Bouchard et Fils	28 283,85 \$
Ferme Claude Isabelle et Fils	37 941,75 \$

2014-10-418 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de déneigement des rues Jean, Christian et Guillemette et leurs ruelles du secteur Lac Robert à Rolland Bouchard et Fils pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au montant de 28 283,85 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2014-2015

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas, d'une partie du 5^e Rang (cul-de-sac) et du conteneur du rang des Grès est en général donné à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs acceptent de reconduire leur contrat pour la saison 2014-2015 aux mêmes prix que ceux de l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2014-10-419 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2014-2015 aux mêmes entrepreneurs aux montants suivants, avant taxes :

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Endroits	Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Borne sèche du Lac des Érables	Claude Grenier	235,00 \$
Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	Claude Grenier	315,00 \$
Borne sèche du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	Ferme Claude Isabelle	600,00 \$
Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	Rolland Bouchard & fils	450,00 \$
Terrain des loisirs de St-Thomas	Ferme Marcouiller	750,00 \$
Conteneur rang des Grès	Ferme Serin enr.	450,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Déneigement de l’édifice municipal et de la caserne pour la saison 2014-2015

2014-10-420

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2014-2015, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Stationnement de l’hôtel de ville	1 100 \$ avant taxes
Stationnement de la caserne	2 200 \$ avant taxes

Il est de plus résolu d’autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture d’acétylène, d’oxygène et de gaz mélangés pour les travaux de soudure

2014-10-421

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d’acétylène, d’oxygène et de gaz mélangés pour les travaux de soudure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Service incendie – Démission au sein de l’équipe des pinces de désincarcération

2014-10-422

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, rétroactivement au 22 septembre 2014, la démission de monsieur Jean-René Duplessis, à titre d’intervenant au sein de l’équipe des pinces de désincarcération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Ministère des Transports (MTQ) – Demande d’installation de panneaux «Arrêt»

CONSIDÉRANT que l’installation de panneaux «Arrêt» rendrait plus sécuritaire l’entrée et la sortie 206 direction nord de l’autoroute 55;

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

2014-10-423

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports de procéder à l'installation de panneaux «Arrêt» au coin sud-ouest de l'intersection de l'avenue Ringuette et de l'entrée 206 de l'autoroute 55, direction nord et au coin nord-est de l'intersection de la rue Ringuette et de la sortie 206 de cette autoroute, direction nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Le Noël du Pauvre – Demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que l'organisme le Noël du Pauvre désire effectuer un barrage routier le 2 novembre 2014, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds ;

2014-10-424

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds pour l'organisme le Noël du Pauvre, le 2 novembre 2014, entre 11 heures et 16 heures. L'organisme le Noël du Pauvre doit obtenir un permis d'événements spéciaux auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de madame Jessica Labrie à l'égard du lot 2 546 563 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Jessica Labrie à l'égard de l'immeuble sis au 299, rue Garceau, lot 2 546 563 de la zone Rr-01, consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 7,2 mètres de l'emprise de la rue Garceau ainsi que celle du bâtiment accessoire à 3,3 mètres de la rue Louis;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge avant minimale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal est de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également à l'article 35 du Règlement de zonage 234-90 qui interdit la construction de remise à l'intérieur des cours latérales donnant sur rue;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que la maison a été construite en 1971 et la remise en 1996;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-10-425

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Jessica Labrie concernant l'immeuble sis au 299, rue Garceau, lot 2 546 563 du cadastre du Québec, dans la zone Rr-01, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 7,2 mètres de l'emprise de la rue Garceau ainsi que celle du bâtiment accessoire à 3,3 mètres de la rue Louis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

24. Demande de dérogation mineure de monsieur Roland TERENCE Van Dyke à l'égard du futur lot 5 560 006 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Roland TERENCE Van Dyke à l'égard de l'immeuble sis 241, rue Principale, de la zone Ai-01, consiste à permettre un lotissement portant le numéro de lot 5 560 006 du cadastre du Québec, amenant ainsi la marge arrière du bâtiment principal à 21,2 % de la profondeur moyenne du lot.

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 107 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que l'implantation du bâtiment principal doit respecter une profondeur moyenne minimale du lot de 25%;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de conserver suffisamment d'espace pour le passage de la machinerie agricole entre les entrepôts existants et la limite du nouveau lot 5 560 006.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-10-426

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Roland TERENCE Van Dyke concernant l'immeuble sis au 241, rue Principale, dans la zone Ai-01, à l'effet de permettre un lotissement ayant le numéro 5 560 006 du cadastre du Québec amenant ainsi la marge arrière du bâtiment principal à 21,2 % de la profondeur moyenne du lot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Fête des Aînés 2014 – Demande de participation financière

CONSIDÉRANT que le dimanche 26 octobre prochain, comme par les années passées, se tiendra une Fête des Aînés qui regroupera les municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Élie-de-Caxton, Yamachiche, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que cette fête se veut une occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont bâti les municipalités que nous habitons;

CONSIDÉRANT que madame Georgette Beaulieu-Guimond sera honorée;

2014-10-427

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de verser la somme de 200 \$ à l'organisme La Fête des Aînés (Développement communautaire de Saint-Boniface) pour l'édition 2014 de leur événement qui se tiendra à Saint-Boniface le 26 octobre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

26. Place aux Jeunes de la MRC de Maskinongé – Demande de financement

2014-10-428

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de verser un montant de 200 \$ à Place aux Jeunes à titre d'aide financière pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Postes Canada - Services aux citoyens

CONSIDÉRANT que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste de nos citoyens;

2014-10-429

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2014

2014-10-430

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Tournoi de golf pour le grand succès qu'a connu la onzième édition de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations – Comité culturel – Journée de la culture 2014

2014-10-431

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour l'organisation de la Journée de la culture qui s'est tenue le samedi 27 septembre dernier, lors de laquelle la Comédie musicale Émilie Jolie, mise en scène par madame Geneviève Raymond, a été présentée à la Salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

30.1 Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance

2014-10-432

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement au Comité d'embellissement pour leur 30^e anniversaire et pour leur soirée de reconnaissance qui s'est tenue le 3 octobre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.2 Octroi de contrat – Synergie illuminations

2014-10-433

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Synergie

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

illuminations pour la fourniture de décorations de Noël pour l'hôtel de ville pour un montant de 2 530,00 \$, selon l'offre de service daté du 2 octobre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 7
Fin : 20 h 17

31. Clôture de la séance

2014-10-434

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière